## REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### PREFECTURE DE LA CORSE DU SUD

\_\_\_\_

## Commune de QUENZA

# CONCLUSIONS MOTIVÉES

Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) pour le projet d'acquisition, par la commune de Quenza, des emprises foncières constitutives de la route d'accès menant au plateau du Cuscionu

Enquête publique du 28 septembre 2022 au 19 octobre 2022 inclus

### Table des matières

- 1 rappel de l'objet et des éléments essentiels de l'enquête ;
- 2 rappel du projet;
- 3 état des négociations ;
- 4 conclusions;



Plateau du Cuscionu

#### 1 - rappel de l'objet et des éléments essentiels de l'enquête ;

Ces conclusions sont rédigées dans le cadre de la mission confiée par le Président du Tribunal Administratif de Bastia : décision E22000007/22 en date du 08 avril 2022, elle concerne l'enquête publique conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) pour le projet d'acquisition, par la commune de Quenza, des emprises foncières constitutives de la route d'accès menant au plateau du Cuscionu.

Elle s'est déroulée du 28 septembre 2022 au 19 octobre 2022 inclus en mairie de Quenza conformément à l'arrêté préfectoral N° 2A-2022-07-19-00004 en date du 19 juillet 2022.

Lors des permanences du 28 septembre 2022 et du 19 octobre 2022, en mairie de Quenza, aucun incident n'est survenu.

Au cours de cette enquête, qui a suscité un grand intérêt auprès des habitants de la commune de Quenza comme des habitants de la région et au-delà, de nombreuses personnes ainsi que des associations ont réagi.

Tous les moyens d'observations mis à la disposition du public ont été utilisés.

Dans un premier temps, les deux permanences en mairie, ont été l'objet de visites pour la plupart d'habitants de la commune et surtout d'éleveurs qui pratiquent les estives sur le plateau du Cuscionu. Je précise que toutes les visites ont été l'occasion d'observations écrites, notamment sur le registre papier mis à leur disposition.

Le registre papier a recueilli 18 (dix huit) observations qui émanent essentiellement d'autochtones et d'éleveurs locaux.

2 (deux) mails ont été envoyés sur la boite mail de la mairie.

1 (un) courrier a été envoyé à la préfecture et 4 (quatre) à la mairie.

C'est un nombre de 161 observations (en comptabilisant les 25 (vingt cinq) reçues par erreur sur l'adresse de l'enquête parcellaire) qui ont été enregistrées sur le site dématérialisé de Préambules.

Si l'on comptabilise toutes ces remarques c'est un total de 186 remarques que j'ai recensées pour cette enquête préalable à la D.U.P. pour le projet d'acquisition des emprises foncières constitutives de la route d'accès au plateau du Cuscionu.

### 2 - rappel du projet :

La route qui relie la commune de Quenza au parking du refuge de Bucchinera sur le plateau du Cuscionu est une voie très fréquentée en période estivale. Elle n'a pas de statut juridique actuellement. Elle présente des signes de dégradation importants qui impactent fortement la sécurité des usagers. Cet accès est un chemin unique pour les éleveurs qui l'empruntent avec leurs bétaillères notamment au moment des transhumances. Il sert aux riverains pour accéder à leur domaine et aux nombreux

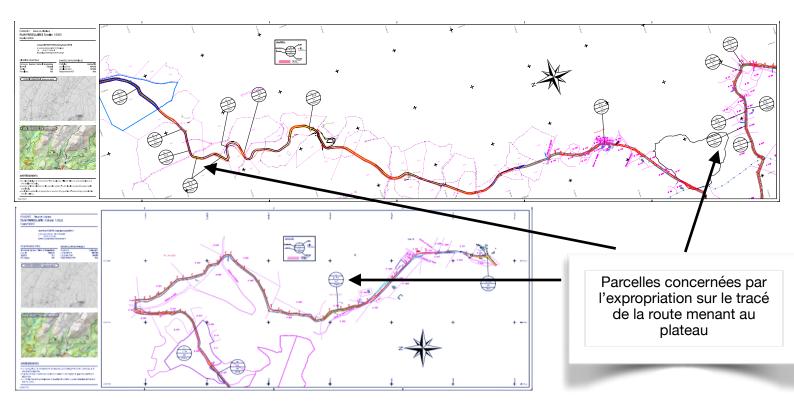
touristes, randonneurs et visiteurs de tout genre également. Ce manque de sécurité devient préoccupant. En raison des difficultés, pour la commune, de maitriser à l'amiable l'ensemble des parcelles qui forment le linéaire de 11 (onze) kilomètres, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) a été engagée au titre de l'expropriation.

C'est pourquoi la commune de Quenza recherche un moyen de maitriser le foncier de ce linéaire au travers d'une Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) dans l'objectif d'une remise en état de cette route dans un premier temps.

Après plus de vingt ans de démarches, sur les 105 parcelles qui constituent cette route les 4/5ième sont régularisés. C'est actuellement 15 (quinze) parcelles qui relèvent de cette procédure.

La D.U.P. est la procédure qui permet à une personne publique (la commune) de faire l'acquisition de parcelles ou terrains privés afin de réaliser une opération d'aménagement nécessaire à la collectivité. Dans ce cas il s'agit d'intégrer cette voie dans le domaine public afin de la remettre en état et de pouvoir la gérer officiellement avec tous les acteurs concernés : communauté de commune de l'Alta Rocca, Collectivité de Corse, les services de l'Etat, la chambre d'agriculture, le Parc Régional de Corse, les Associations etc ...

Afin de minimiser l'impact de ce projet, la régularisation de l'emprise de la route respectera son tracé actuel. Un plan de géomètre a été exécuté dans ce sens. Cette consigne répond à deux objectifs : limiter l'impact sur l'environnement et sur les propriétés des riverains concernés.



#### 3 - état des négociations :

Depuis le début des années 2000 la commune de Quenza tente de régulariser l'emprise foncière de la route d'accès au plateau du Cuscionu. Actuellement sur les 105 (cent cinq) parcelles qui constituent cette route, du village au refuge de Bucchinera, il reste 15 (quinze) parcelles qui représentent une surface de 1Ha 27a 48 ca. Cette surface totale, après avis des services de la Direction Générale des Finances Publiques, a été évaluée à 19 498,38 €.

Comme aucune solution de maitrise foncière n'a été trouvée, faute d'avoir recueilli l'accord des propriétaires, dont certaines sont en indivision successorale, ou ne disposant pas de titre de propriété, la régularisation complète de cette route n'a pas pu se faire.

C'est l'enquête parcellaire conjointe à cette enquête qui déterminera un maximum de renseignements utiles pour finaliser cette régularisation, éventuellement par une expropriation conforme aux textes en vigueur.

#### 4 - conclusions:

Comme l'indiquent les nombreuses observations recueillies lors de cette enquête publique, le plateau du Cuscionu est un élément incontournable, au même titre que les aiguilles de Bavella, de l'Alta Rocca. J'ai pu constater que la réputation de ce site dépasse le niveau national, de nombreuses personnes fréquentent ces lieux "magiques" d'après leurs dires.

Ce site classé en Natura 2000 "FR9400582-plateau du Cuscionu et massif de l'Incudine" est traversé par trois bassins versants : le Taravu, le Travu et le Rizzanese. Cette zone comprend de nombreux habitats d'intérêt européen tel qu'un parc et pelouse à Nard (graminée montagnarde) avec une végétation rupicole (qui vit sur les rochers).

Ce site comporte 15 espèces d'intérêt communautaire étant soit en danger, soit vulnérables. Il compte également 4 espèces de fleurs prioritaires : l'aconit de Corse, l'euphrasie naine, l'herniaire de litardière et le botrychuim simple. A cela s'ajoute d'autres espèces patrimoniales dont certaines très rares faisant l'objet d'une protection nationale ou régionale. La plupart de ces espèces sont endémiques de la Corse.

Pour la faune on compte 11 espèces à protéger dont 2 prioritaires : la Rosalie des alpes et le cerf Corse. Cette protection concerne le dernier tiers (arrivée sur le plateau) de la route.

Cet accès est également concerné par deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) :

La partie sud par une Z.N.I.E.F.F. de type 1 "lande et pelouse d'altitude";

La partie nord par une Z.N.I.E.F.F. de type 2 "forêts claires et maquis préforestiers";

Ces zones deviennent des instruments de connaissance mais aussi d'aménagement du territoire, elles constituent une base pour la construction d'aires de conservation de la biodiversité ainsi que pour la prise en compte de l'environnement dans les différents projets d'aménagement.

Dossier E22000007/20

Comme l'indiquent tous ces classements le plateau du Cuscionu est une zone écologique d'intérêt national. La biodiversité présente sur cet emplacement mérite une protection à la hauteur de sa richesse. Le recensement de ces différents constituants est indispensable pour pouvoir le conserver pour les générations futures.

Je rejoins les interrogations des différentes associations, les craintes de beaucoup de particuliers qui s'alarment de la surfréquentation induite par un accès facilité au plateau. Madame le maire de Quenza m'a précisé que la réfection possible de cette route au terme de ces deux procédures ne serait qu'une première étape de son aménagement. Une réflexion globale sera à mener en partenariat avec tous les acteurs concernés : administrations, associations, riverains et exploitants agricoles comme des particuliers. Je pense que des réunions publiques régulières sur l'avancement des réflexions pour l'avenir du plateau du Cuscionu seraient nécessaires. Une concertation très large doit être mise en place. L'équilibre de cet espace est très fragile, les différents zonages l'attestent. Je pense que la prise de conscience de ce fait est réelle, les discours tenus par les différentes personnes qui se sont présentées aux deux permanences comme celle des élus en témoignent. De nombreuses observations sont en faveur de ces travaux de réhabilitation de la route avec un bémol sur l'effet pervers d'une facilitation d'accès qui entrainerait une surfréquentation ; celle-ci pourrait être rapidement néfaste pour l'avenir de ce secteur qui semble d'un avis commun, que je partage, très fragile. Des dégradations, qui pour certains peuvent sembler mineures, pourraient avoir des répercutions désastreuses et irréversibles pour l'avenir.

Une campagne d'information serait à mettre en place pour sensibiliser le public au caractère très fragile de cet écosystème qui je pense est quasiment unique au monde.

Comme l'indique l'état des négociations il reste 15 (quinze) parcelles à régulariser pour avoir une maitrise complète de l'emprise de cette route. Je pense que maitriser entièrement ce foncier est une nécessité. D'intégrer cette voie dans le domaine public permettra de réaliser des études, en partenariat avec les services de la communauté de communes et les services de l'état, afin d'avoir une gestion saine de ce projet. Comme bon nombre de participants à ces enquêtes publiques je partage l'insécurité de cet accès qui pourrait devenir dramatique. Certes il existe un impact réel sur des parcelles privées qui perdure depuis les années soixante, je pense qu'effectivement cette régularisation est de fait une régularisation d'une voie existante, qui jusqu'à présent ne présentait pas d'opposition de la part des propriétaires riverains concernés.

La réfection de cette voie, tout en conservant ses caractéristiques actuelles, relève de l'intérêt général à mon sens. Elle est indispensable aux éleveurs pour les estives, l'accès au "refuge" de Bucchinera permet une utilisation rationnelle de ce site (salle de réfectoire pour les randonneurs, lieu d'accueil pour d'éventuelles classes vertes ou différentes manifestations de sensibilisation par exemple ...) de plus c'est le seul accès pour les riverains (qui pour certains ont des habitations) comme pour les deux exploitations commerciales.

Je pense que cette enquête conjointe avec l'enquête parcellaire a respecté tous les textes en vigueur, les services de la mairie de Quenza ont été attentifs au respect des aspects règlementaires dictés par ces procédures. À l'unanimité, les intervenants lors de cette enquête publique, se sont prononcés pour la régularisation de l'emprise de cette route.

Le dossier qui accompagne cette enquête publique reflète bien la nécessité d'une action pour donner un statut à cette route, les nombreux témoignages sont unanimes pour aller dans ce sens.

J'émets un **avis favorable** à l'opération projetée.

Ajaccio le 17 novembre 2022,

Le commissaire enquêteur

Christian REROLLE